

## Conditions générales de vente et de contrat applicables à la tpgPay (ci-après CGV-tpgPay)

La carte tpgPay est un moyen de paiement (porte-monnaie électronique) aucune TVA n'est donc associée à ce produit.

Les désignations de personnes se rapportent aux personnes des deux sexes.

### 1. Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales régissent les rapports juridiques entre le client et les Transports publics genevois (ci-après, les tpg) en ce qui concerne l'obtention de la carte tpgPay. Par client, on entend une entité publique ou privée valablement constituée, un particulier qui passe commande ou se procure dans un point de vente une ou plusieurs cartes tpgPay.

1.2 Les caractéristiques et les conditions d'utilisation de la tpgPay sont décrites dans l'article 3 ci-après.

1.3 La tpgPay permet l'achat de titres de transport exclusivement et directement sur l'un des distributeurs automatiques tpg; le voyage est régi, sauf dispositions contraires ci-après, conformément aux dispositions réglementaires pour le transport de voyageurs, de bagages et d'animaux sur le réseau des tpg (ci-après : les DRT-TPG) qui font partie intégrante du contrat et disponible sur [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch).

### 2. Application des présentes CGV

Les présentes CGV entre le client et les tpg prennent effet au moment de l'obtention de la tpgPay auprès d'un point de vente officiel ou d'un revendeur agréé.

### 3. Caractéristiques de la tpgPay

3.1 Format. Il s'agit d'un support standardisé et sécurisé, sans contact, via la technologie RFID. Elle existe en deux devises, en CHF ou en €.

3.2 Spécificités. La tpgPay est un porte-monnaie électronique vide, à charger pour un montant fixe en CHF ou en €.

La tpgPay n'est ni remboursable, ni échangeable, et ne constitue pas un titre de transport. Il s'agit d'un moyen de paiement au porteur à faire valoir au moment de l'achat d'un ou plusieurs titres de transport. Elle n'est pas échangeable contre espèce et les tpg ne rendent pas la monnaie sur la tpgPay partiellement utilisée. La tpgPay est transmissible.

3.3 Conditions d'utilisation. Chaque tpgPay permet l'achat successif d'un ou plusieurs titres de transport sur les distributeurs fixes situés aux points d'arrêts ou sur les distributeurs mobiles situés à l'intérieur de certains véhicules (principalement les lignes transfrontalières).

3.4 Validité. Le solde et la date d'expiration sont consultables sur les terminaux de vente (DATT, agences, points de vente agréés). La date de début de validité de la tpgPay démarre au moment de l'activation de la carte. Elle est valable 5 ans. Passé ce délai, la carte est considérée comme périmée et n'est donc plus fonctionnelle. Le montant contenu dans une carte échue est définitivement perdu.

3.5 Chargement. Le chargement de la tpgPay est effectué en agence tpg ou auprès d'un point de vente agréé, en CHF. Le chargement en € est possible uniquement dans une agence tpg ou dans un point de vente situé en France. Le solde de la tpgPay est

transférable sur une nouvelle tpgPay si, et seulement si, la date d'expiration n'est pas dépassée.

3.6 Défectuosité. La tpgPay est échangée dans une agence tpg s'il s'avère qu'elle est défectueuse et toujours en cours de validité. Le solde de la carte défectueuse est alors crédité sur la nouvelle tpgPay.

### 4. Recyclage

Le retour des cartes périmées est possible en agence tpg.

### 5. Conditions de paiement

5.1 Les cartes tpgPay sont distribuées par les agences tpg et les points de vente agréés.

5.2 Demeurent réservées les conditions de paiement spéciales confirmées par écrit par les tpg.

5.3 En cas de paiement à l'aide d'une carte de crédit bancaire ou prépayée, d'éventuels frais, notamment de transaction (comme le choix de payer en €) peuvent être mis à la charge du titulaire. Ces frais ne dépendent pas des tpg et leur récapitulatif, de même que leurs intérêts relèvent strictement de l'organisme bancaire qui est l'émetteur de la carte.

### 6. Modification, annulation ou interruption par le client

L'achat est irrévocable. Aucun retour de tpgPay ne sera accepté, même si cette dernière n'a jamais été utilisée.

### 7. Particularités

Le porteur d'une tpgPay ne pourra prétendre à un remboursement en cas de perte, vol ou détérioration.

### 8. Nullité partielle

S'il s'avère que l'une ou plusieurs des dispositions des présentes CGV-tpgPay ou d'autres contrats régis par celles-ci sont nulles, contraires à la loi ou inapplicables, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée.

### 9. For

9.1 Le contrat est soumis au droit suisse exclusivement.

9.2 Le for est à Genève (Suisse), sous réserve du recours au Tribunal fédéral.

### 10. Contact

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS (TPG)

Marketing, Vente et Communication

Département Gestion Prix&Produits,

Route de la Chapelle 1,

Case postale 950, CH - 1212 Grand-Lancy

Email : [produits@tpg.ch](mailto:produits@tpg.ch)

[www.unireso.com](http://www.unireso.com)

[www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)

© Transports Publics Genevois TPG, GED#264974

27 décembre 2018